Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260211-DEL0220260126_1-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURE(S)

Compte rendu des délégations du Conseil municipal au Maire

DEL02_2026_01_26_1

En exercice : 20
Présents : 16
Votants : 20

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Absents excusés : de KERIZOUET Isabelle, LE CAPITAINE Anne-Cécile, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique.

Pouvoirs : Isabelle de KERIZOUET donne pouvoir à Eric EVANNO, Anne-Cécile LE CAPITAINE donne pouvoir à Thomas JEGOUX, Stéphane TROTTIER donne pouvoir à Eric BOULOUARD, Véronique ANN donne pouvoir à Myriam PURENNE.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Laurent DUVAL

➲ Le Maire informe l'assemblée :

Le Conseil Municipal, lors de ses séances des 7 juin 2021 et 26 mai 2025, a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260211-DEL0220260126_1-DE

3° Décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € H.T	DATE DE NOTIFICATION
Aménagement du quartier Coët Mousset : Avenant n°2 au lot n°1 « Voirie – réseaux divers »	COLAS	6 413,19 €	04/12/2025
Renouvellement du contrat du logiciel métier AFI à destination de la médiathèque	Agence Français Informatique (AFI)	3 096,75 € / an	10/12/2025
Aménagement de la place Saint-Luc à Kergonan : attribution des marchés	EUROVIA ID VERDE	324 069,93 € 55 799,97 €	10/12/2025
Marchés assurances : Attribution des assurances prestations statutaires et véhicules à moteur	GROUPAMA YVELIN/ACTE VIE / LLOYD'S REYLENS / CNP	26 160,00 € 87 541,00 € 51 287,10 €	16/12/2025
Groupement de commandes marché assurances prestations statutaires : déclaration de sous-traitance	CNP	Un montant maximum correspondant à 11 % du montant des primes d'assurance	29/12/2025
Contrat de service : maintenance du caisson de ventilation de la cuisine de la salle Jo Huitel	ANVOLIA	401,00 €	29/12/2025
Marchés assurances : Attribution des assurances dommages aux biens, responsabilité civile et protection juridique	GROUPAMA GROUPAMA SOLUCIA	Dommages aux biens 79 094,21 € Responsabilité civile 19 543,58 € Protection juridique 6 108,86 €	31/12/2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260211-DEL0220260126_1-DE

5° Passation de contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre afférentes :

- Remboursement assurances statutaires ville depuis le 29/11/2025 = 5 255,47 €
- Remboursement assurances dommages aux biens ville depuis le 29/11/2025 = 480 €
- Remboursement assurances responsabilité civile ville depuis le 29/11/2025 = 0 €
- Remboursement assurances protection juridique ville depuis le 29/11/2025 = 0 €

7° Prononciation de la délivrance et de la reprise des concessions dans les cimetières :

Du 28/11/2025 au 16/01/2026

	ACHAT	RENOUVELLEMENT
CIMETIERE	1	1
COLOMBARIUM		
CAVURNE	1	

14° Exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

- Nombre de décisions de ne pas préempter : 12 (+ 5 en attente)
- Nombre de DIA reçues depuis le 25/11/2025 : 17

15° Souscription des ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires. Ces ouvertures seront d'une durée maximale de 12 mois, dans la limite d'un montant annuel de 500 000 euros :

La commune de Languidic décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne du Morbihan, une ouverture de crédit d'un montant maximum de **500 000** € dans les conditions suivantes :
Montant : 500 000 euros
Durée : 12 mois
Taux d'intérêt : €ster + marge 0.56%
Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle
Commission d'engagement : 0.10% du montant de la ligne
Commission de non-utilisation : 0.05% de la différence entre le montant moyen utilisé et le droit de tirage.

➲ Le Maire propose à l'assemblée :

Il convient que les membres du Conseil municipal en prenne acte.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260211-DEL0220260126_1-DE

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

➲ **PREND ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE : à 20 prises d'acte.

Fait à Languidic, le 11 février 2026

Le Maire,

Laurent DUVAL

